

Les aides

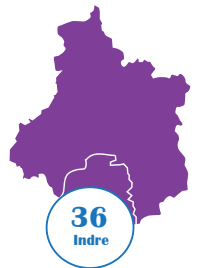
☉ locales



18
Cher

Bourges Plus
Chauffe Eau Solaire Individuel
De 690 à 1150 euros
Système Solaire Combiné
De 920 à 1640 euros
Ville de Vierzon
300 € pour une installation énergie renouvelable

Pays Berry Saint-Amandois
Energies renouvelables et équipements performants :
de 30 à 80 % du montant plafonné à 1500 euros
Ville de Saint Amand Montrond
1000 € pour une installation énergie renouvelable
Pays Sancerre Sologne
OPAH* (fin : décembre 2017)



36
Indre

Communauté d'Agglomération Castelroussine
OPAH* (fin : juillet 2013)

Communauté de Communes du Bonnevalais
PIG* (fin : octobre 2016)

Communauté de Communes du Pays Courvillois
OPAH* (fin : juillet 2017)

Plusieurs communautés de communes participent au programme
« habiter mieux »*
→ Renseignez-vous auprès de votre EIE



41
Loir et Cher

Conseil général du Loir et Cher
Bois énergie : Chaudière automatique aux plaquettes forestières : 3000 €
Isolation : Travaux d'isolation (sous conditions de ressources) : 700 €

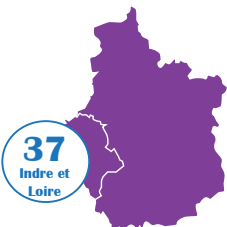
Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire
OPAH* (fin : 2013)

Communauté de communes de Châtillon Coligny
OPAH* (fin : 2015)

Communauté de communes Giennesoises
OPAH* (fin : février 2016)



28
Eure et Loir



37
Indre et Loire



45
Loiret

* voir aide nationale ANAH en page 2

**Vous souhaitez avoir des précisions ?
contacter l'Espace Info Energie
de votre département**

www.infoenergie-centre.org

Travaux
d'économies
d'énergie

Les aides

- ☉ nationales
- ☉ régionales
- ☉ locales

Les aides financières en Région Centre

Une production des Espaces **INFO ENERGIE** en région Centre

**LES CONSEILS GRATUITS
D'EXPERTS NEUTRES
ET INDÉPENDANTS
DANS VOTRE DÉPARTEMENT**

Des experts vous accueillent sur tout le territoire pour
analyser vos besoins et répondre à toutes vos questions

Habitat et Développement d'Eure et Loir
02 37 21 32 71
eureetloir@infoenergie-centre.org

ADIL du Loiret
02 38 62 47 07
loiret@infoenergie-centre.org

ADIL du Loir et Cher
02 48 67 96 30
loiretcher@infoenergie-centre.org

Agence Locale de l'Energie d'Indre et Loire
02 47 60 90 70
indreetloire@infoenergie-centre.org

PACT du Cher
02 48 67 96 30
cher@infoenergie-centre.org

ADIL de l'Indre
02 54 27 37 37
indre@infoenergie-centre.org



www.infoenergie-centre.org

Les aides

© nationales



Le crédit d'impôt

Les contribuables domiciliés en France peuvent bénéficier d'un **crédit d'impôt** sur les revenus au titre des dépenses pour l'amélioration thermique et énergétique du logement dont ils sont propriétaires (occupants ou bailleurs), locataires ou occupants à titre gratuit et qu'ils affectent à leur habitation principale.

Une liste exhaustive de travaux est définie (isolation, fenêtres, énergies renouvelables...) avec des taux de crédit d'impôt correspondant. et des conditions techniques à respecter. Les personnes non imposables sont également éligibles.



L'éco prêt à taux zéro

Pour financer une rénovation d'un logement construit avant 1990 et qui représente des montants importants de travaux, un outil est à votre disposition : **l'éco-prêt à taux zéro**.

Il vous permet d'opter pour des travaux efficaces en terme d'économies d'énergie, sans faire d'avance de trésorerie... et sans payer d'intérêts. Financement possible jusqu'à 30 000 euros.



Les aides de l'ANAH

L'Agence nationale de l'habitat (**ANAH**) octroie des aides pour les logements achevés depuis plus de 15 ans. Les bénéficiaires sont les propriétaires occupants et bailleurs et les copropriétés. Des critères en fonction des bénéficiaires et des travaux sont à respecter.



L'ANAH met en place avec certains territoires des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (**OPAH**), véritable outil d'intervention publique.

Elles se déclinent en plusieurs catégories pour traiter au mieux des enjeux particuliers : logements insalubres, économies d'énergie dans les logements...

Partout où une OPAH est mise en place par une collectivité et l'Anah, un financement majoré est apporté aux propriétaires (occupants ou bailleurs) qui entreprennent des travaux d'amélioration de leur logement.

Habiter mieux est l'un des programmes retenus par les investissements d'avenir et confié par l'Etat à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Habiter mieux, c'est une aide financière et un accompagnement personnalisé qui permet sous certaines conditions de réaliser les travaux de rénovation thermique nécessaires pour diminuer votre consommation d'énergie d'au moins 25% pour les propriétaires occupants et 35% pour les propriétaires bailleurs.



Les Certificats d'économies d'énergie

Depuis 2005, les fournisseurs d'énergie et de carburants depuis 2011, ont l'obligation réglementaire de réaliser des économies d'énergie ou bien d'inciter leurs clients à en faire.

Cela s'est traduit par la mise en place du dispositif : **Certificats d'Economie d'Energie**.

Afin d'encourager leurs clients à réaliser des travaux d'économie d'énergie, chaque « obligé » a mis en place des stratégies d'incitation financière : prêt bonifié, subvention, prime, bon d'achat...

Ces outils financiers peuvent venir en complément des autres dispositifs existants : crédit d'impôt, éco prêt à taux zéro...



Les aides

© régionales



La Région Centre et l'ADEME ont mis en place le réseau ESPACES INFO ENERGIE Centre et un certain nombre d'outils afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets d'économie d'énergie.

Prêt à taux zéro ISOLARIS (Région Centre)

Permet de financer :

- des travaux d'isolation dans les logements achevés depuis plus de deux ans,
- des installations solaires thermiques et de pompes à chaleur géothermiques verticales, dans le neuf comme dans l'ancien.

C'est un prêt jusqu'à 15 000 euros, selon le type de travaux.

4 partenaires financiers en région peuvent diffuser ce prêt :

CIC Ouest, Crédit Mutuel du Centre, Banque Populaire Val de France et Domofinance.



Le diagnostic ENERGETIS (Région Centre)

C'est un audit énergétique qui permet, à partir d'une analyse détaillée du logement expertisé, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme d'économie d'énergie.

Cet audit est réalisé par des professionnels indépendants sélectionnés par la Région Centre et est plus détaillé qu'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

Il vous coûtera 200 euros pour une visite énergétique de votre logement par un professionnel.

Le coût global d'une telle prestation est de 500 euros, les 300 euros restant étant pris en charge par la Région Centre.



Concours MA MAISON ECO (Région Centre et ADEME)

Concours réservé aux particuliers qui souhaitent construire ou rénover un logement de manière très performante sur les plans énergétique et environnemental.

Pour le neuf seront soutenus les projets très innovants :

- Construction de maisons passives ou à énergie positive avec utilisation de matériaux bio-sourcés (paille, bois...).

Pour l'ancien plusieurs démarches sont possibles :

- recours à la labellisation BBC Effinergie rénovation, Passihaus, Minergie...
- réalisation d'un bouquet de plusieurs travaux performants dont les critères sont fixés dans le règlement du concours.



Accompagnement des COPROPRIETES (Région Centre et ADEME)

La Région Centre et l'ADEME soutiennent les actions visant à favoriser l'amélioration de la performance énergétique dans les copropriétés, par un accompagnement et une aide aux audits énergétiques.

Ces audits énergétiques doivent permettre à tout maître d'ouvrage d'être éclairé dans ses choix et ainsi de pouvoir passer à l'action par le vote de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

L'Espace Info Energie accompagne gratuitement les instances de la copropriété tout au long du processus.

